

Avec le **SEGUR** signé par

# FO






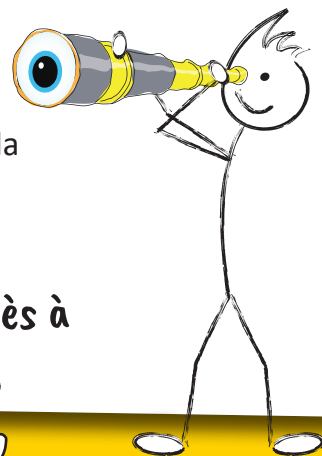
**DE FORMATIONS**



**D'ÉTUDES  
PROMOTIONNELLES**

**En 1974, FO était le seul syndicat engagé dans la création de l'ANFH pour :**

-  Mutualiser le salaire différé (cotisations) des personnels hospitaliers consacré à la formation continue
-  Porter la voix des agents dans le cadre d'une gestion paritaire de l'ANFH
-  Développer la proximité et la solidarité pour permettre à tous les agents l'accès à des formations, dont les Études Promotionnelles, quel que soit la taille de leur établissement.



**Faire bénéficier des milliers d'agents de l'ascenseur social, grâce à des formations qualifiantes et l'accès à des grades supérieurs (Revendication prioritaire pour FO).**

## Aujourd'hui



**Le Ségur de la santé, signé par FO, a permis d'obtenir une augmentation de salaire via l'octroi pour chaque agent du Complément de Traitement Indiciaire (192€ net /mois) et des nouvelles grilles indiciaires de rémunérations pour 850 000 personnels de la Fonction Publique Hospitalière.**

**Conséquence directe de l'augmentation des salaires des hospitaliers, les cotisations pour la formation qui sont le salaire différé des agents ont mécaniquement connus un « bond » historique, permettant ainsi d'accroître substantiellement le nombre de bénéficiaires.**

Ségur	Avant	Après
<b>Tableau comparatif :</b>	<b>2019</b>	<b>2023</b>
Volume financier de notre salaire différé issu de la « cotisation formation »*	<b>797 Millions €</b>	<b>1,041 Milliard €</b>
Volume financier consacré au financement des Etudes Promotionnelles	373 Millions €	573 Millions €
Nombre dossiers d'Études Promotionnelles	<b>17 160</b>	<b>22 891</b>
Infirmier	6 085	8 296
Aide-soignant	3 353	4 992
Infirmier Anesthésiste	1 141	1 332
Cadre de santé	1 956	2 229
IBODE	1 040	1 183
AES	339	NC
Puéricultrice	283	324
Infirmier Pratique avancée	269	1 059
Préparateur en pharmacie	261	342
Auxiliaire de Puériculture	NC	324
CAFERUIS	348	356
Autres	2 085	2 495

La collecte ANFH (salaire différé du personnel) est de 2,9 % de la masse salariale de l'établissement.

**En 2024, par ce même mécanisme, les augmentations conjointes de l'indemnité de Dimanches et Jours Fériés et de l'indemnisation du travail de nuit obtenus par FO dans le cadre du Ségur de la Santé vont aussi permettre une augmentation supplémentaire des crédits consacrés à la formation.**

**FO continue à revendiquer l'augmentation des salaires et de meilleures conditions de travail :**

- Le recrutement de 200 000 agents pour un fonctionnement optimal des établissements, sanitaires, sociaux et médicaux-sociaux de la FPH.
- L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice, majorée de 28% pour rattraper la perte de pouvoir d'achat depuis 2000 ;
- Le CTI pour tous les agents de la FPH ;
- L'ouverture de négociations pour revoir l'ensemble des grilles indiciaires de tous les personnels administratifs, techniques ouvriers, soignants, socio-éducatifs ;
- Le maintien du CTI pour les CFP longs ;
- Le rétablissement de la prime vie chère pour les collègues de l'Outre-Mer partant en formation en métropole.

**Vos représentants FO Santé défendent :**

- L'accès à la formation pour tous ;
- Le financement des études promotionnelles pour tous les agents reçus aux concours d'entrée ;
- Le financement des formations qualifiantes et certifiantes pour tous les agents.



Nombre de dossiers individuels	2019	2023
Départ en formation via le Plan de Formation des Etablissements	976 000	1 019 893
Congé de Formation Professionnelle	2 861	3 078
Congé de Formation Professionnelle Études Promotionnelles	509	611
Validation des Acquis et de l'Expérience	1 385	1 500
Bilan de compétences	5 858	5 251

**Contactez le syndicat FO de votre établissement pour vous informer et vous accompagner dans vos projets de formation.**